



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1199-2

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 13 mai 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1199-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 1199 AFIN DE SOUSTRAIRE LES ZONES CC 218,
RA 201, RA 203, RA 433 et RA 436**

2. Ce règlement a fait l'objet de certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 19 juin 2024 et entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Certifié à Mascouche, le 26 juin 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot

CT/sg